

La Société des
Gens de Baignade
pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

PROJET
« PLAGES JACQUES AMYOT »

**PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PORTANT SUR LE FUTUR PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT (PDAD) DE LA VILLE DE QUÉBEC.**

QUÉBEC · MARS 2005

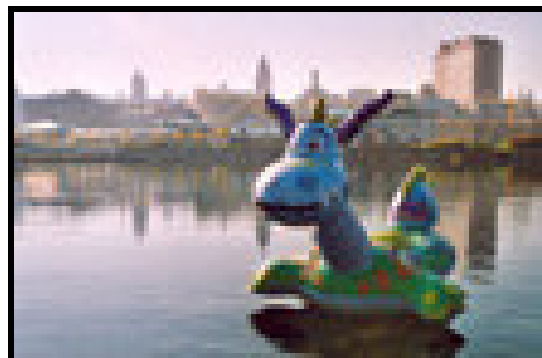
Annabelle Dionne (418) 522-2916 Léonce Naud (418) 640-0406
872, avenue Turnbull, # 2, Québec (Québec) Canada G1R 2X3

www.gensdebaignade.org



« La tâche n'est pas tant de voir ce que personne n'a jamais vu, mais bien de penser à quelque chose à laquelle personne n'a encore pensé et que tout le monde voit. »

Arthur Schopenhauer, philosophe allemand (1788-1860)



Loulou attend les enfants au bassin Louise

Un projet populaire pour le 400^e anniversaire de Québec : redonner aux Québécois accès au fleuve et aux plaisirs de l'eau.

À Québec, tout le monde déplore que les habitants de la ville, en ce début du 21^e siècle, demeurent entièrement coupés du fleuve Saint-Laurent. Quiconque ose toucher aux plans d'eau qui baignent le centre-ville est passible d'amende ou de prison. Pareille situation, inimaginable en France – patrie de la Loi littoral – constitue hélas le lot commun des Québécois depuis plus d'un siècle. Heureusement, une coalition citoyenne avance une solution.

En effet, depuis quelques années, de plus en plus de gens se rendent compte qu'il serait tout à fait possible d'aménager un accès public au fleuve en pleine ville, en utilisant une partie d'un ancien bassin maritime que les fonctions portuaires ont abandonné depuis plus d'une génération. Rappelons que dès 1981, trois ministres fédéraux (MM. Lamontagne, Cosgrove et Bussi eres) ont promis aux Qu eb ecois un plan d'eau accessible   la population...pr ecis ement   cet endroit.

Jouissant d'une localisation id eale – au milieu de la piste cyclable du littoral,   l'int erieur du quartier historique avec ses millions de touristes, jouxtant le march e du Vieux-Port – une plage publique au centre-ville poss ede tout pour r eussir. Du point de vue  conomique, social ainsi qu'au niveau de la sant e publique, l'effet produit serait extraordinaire.



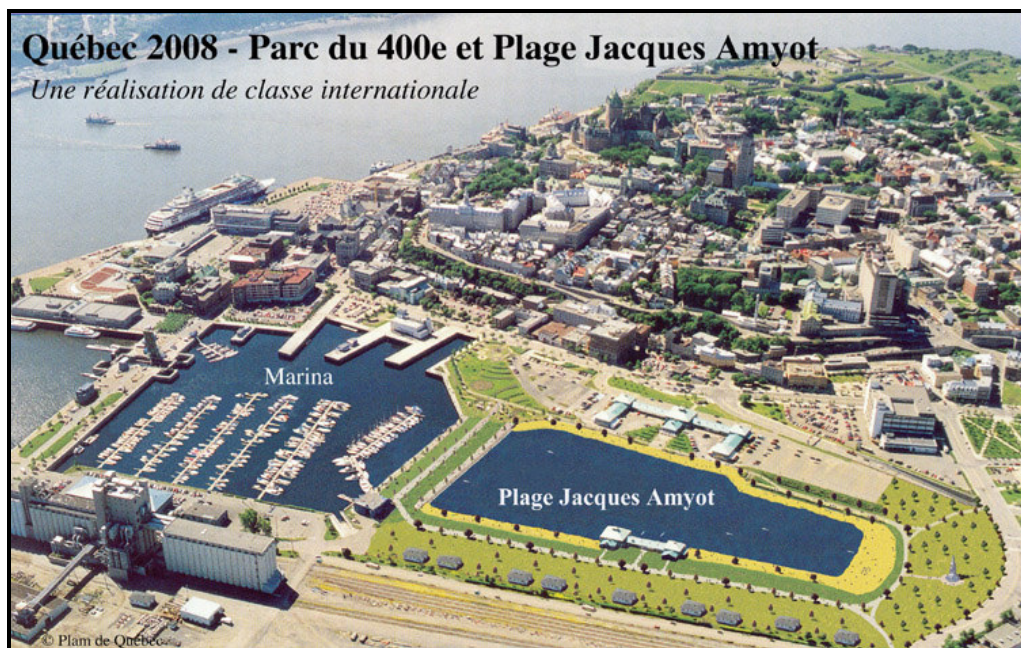
R eam enagement propos e pour le 400^e anniversaire de Qu eb ec

Tout comme Paris-Plage

Imaginons qu'il devienne possible, à Québec, d'accéder aux plaisirs de l'eau au centre-ville, de prendre du soleil sur une plage, de faire des emplettes au marché pour ensuite se restaurer à l'ombre de quelques arbres autour d'un vaste plan d'eau, cela en jouissant d'une perspective imprenable sur le quartier historique, joyau de l'UNESCO !

Envisageons ce même endroit durant la saison hivernale : une grande patinoire sécuritaire et facile d'entretien, jouxtant un marché public et les cafés du Vieux-Québec, devant l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique. L'endroit deviendrait tellement populaire été comme hiver que cette réalisation créerait un équipement public incontournable de la nouvelle économie de Québec.

Quant aux amateurs de nautisme et clients de la marina, ils auraient enfin accès à tous ces plaisirs de l'eau qui leur restent à ce jour interdits, nulle partie du bassin n'étant actuellement aménagée pour l'usage des *personnes*. Toute la surface liquide n'a été conçue que pour servir à une seule fonction, soit l'entreposage de bateaux. Un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau de cet ancien bassin maritime conduit à privilégier l'aménagement promis par le gouvernement fédéral au début des années 80.



Le concept : une plage en ville

Un atout pour le tourisme

Un tel équipement contribuerait à diversifier l'offre touristique de la Capitale en procurant aux résidents et aux touristes une attraction nouvelle et inespérée : une plage avec tous les plaisirs de l'eau...en pleine ville ! En automne, la baignade ferait place à la location de pédalos, chaloupes, canots et kayaks. En hiver, le plan d'eau serait transformé en une immense patinoire à deux pas du marché du Vieux-Port et des cafés du quartier historique, sans compter que l'endroit se prêterait à la pêche hivernale...en ville. La plongée sous-marine deviendrait attractive en toutes saisons, le bassin ayant été réaménagé en conséquence.

Pour la marina du port, une plage publique accessible gratuitement présenterait un nouvel atout: les amateurs de nautisme pourraient en profiter ! Le déplacement de quelques quais flottants (sans perte de places à quai) permettrait à la marina de s'étendre davantage plus près de l'écluse qui donne accès au fleuve.

Au plan ingénierie, la reconfiguration de la tête du plan d'eau ne présente pas de problème. Un bassin séparé de la marina avait été prévu par le ministère fédéral des Affaires urbaines et un évacuateur d'eau souterrain vers l'estuaire de la rivière Saint-Charles est déjà en place. L'élévation du niveau de l'eau dans le bassin de tête contribuerait à maintenir une eau de qualité, renouvelée à partir du fleuve et filtrée selon les règles de l'art.

Quant aux aspects sécuritaires, une plage en pente douce présente moins de danger que les quais verticaux actuels qui n'inquiètent pourtant personne. Si l'eau en ville constituait une menace, Venise, Bruges, Amsterdam, Montréal et bien des villes portuaires l'auraient constaté.



Photo Léonce Naud

Un nouvel accès visuel à la beauté de Québec

En offrant à la population une plage en été et une patinoire en hiver, on ferait davantage que de créer un nouveau lieu de convivialité urbaine. On donnerait enfin aux résidents de la Capitale et à des millions de Québécois et de touristes un accès visuel – été comme hiver – à l'une des plus belles villes d'Amérique du nord.

L'industrie touristique profitera d'un nouveau lieu public offrant une perspective sur la beauté du Vieux-Québec...

Importantes retombées économiques dues à l'hyper-centralité du plan d'eau

Le caractère absolument central du bassin Louise constitue le principal facteur de rentabilité économique, sociale et touristique d'un tel équipement. L'endroit est accessible en quelques minutes à pied à partir des quartiers centraux de Québec ou par le transport en commun. Des millions de touristes le fréquentent et des dizaines de milliers de cyclistes roulent à quelques mètres de l'eau.

Au Québec, personne à ce jour ne mesure l'impact en retombées économiques d'équipements publics tels les plages, les rampes de mise à l'eau, les quais de halage, etc. Selon le United States Corps of Engineers, pour chaque dollar public investi en opérations et maintenance dans le domaine de la récréation (campings, lieux de pique-nique, rampes de mise à l'eau, plages et sentiers nature), les usagers dépensent en moyenne 64 dollars, ce qui revient à créer un emploi à chaque fois que l'État investit 312 dollars.

Les Américains consacrent quelques 250 millions de dollars annuellement à l'aménagement et au maintien de plages publiques. La seule ville de Virginia Beach a dépensé 103 millions pour réaménager sa promenade littorale et sa plage. En Europe, la plage fait partie intégrante des atouts économiques de toute ville littorale. Selon le Secrétariat d'État français au Tourisme, chaque touriste dépense quotidiennement 23,5 euros sur les plages du pays pour un chiffre d'affaires global du business des plages de 19 milliards d'euros.

Au Québec, la destruction des plages du fleuve Saint-Laurent a été vécue comme une fatalité. Dans la région de Québec, ce sont les administrations publiques elles-mêmes qui ont dévasté presque tous les lieux qui auraient pu procurer des accès publics au fleuve. Tous se rappellent avec nostalgie la fameuse plage du Foulon, aujourd'hui largement éliminée par une marina.

À Québec même, un seul et unique plan d'eau protégé a survécu aux destructions littorales des quarante dernières années: le bassin Louise. Pourquoi cette exception ? Des groupes de citoyens ont réussi de haute lutte à faire stopper son remplissage par l'Administration portuaire, qui voulait implanter une usine à cet endroit. Le bassin avait déjà aux trois-quarts disparu sous les remblais lorsque le ministre fédéral des Transports de l'époque, Jean Marchand, donna l'ordre formel à l'Administration portuaire d'en cesser impérativement la destruction. La plus grande partie du bassin actuel a été excavée de nouveau au début des années 80. S'il n'en avait tenu qu'à l'Administration portuaire, le bassin Louise aurait cessé d'exister au cours des années 70.

L'exemple du Village des Sports de Valcartier, près de Québec

Le succès du Village des Sports de Valcartier illustre bien la rentabilité de l'usage populaire et physique des plans d'eau, même sous la latitude de Québec: 500 000 visiteurs par année, 500 emplois l'été et 325 l'hiver, 50 employés permanents, le tout en offrant une variété d'expériences aquatiques « *dans le fond d'un bois où il n'y a pas de route principale* », selon son propriétaire Guy Drouin.

Peut-on seulement imaginer le potentiel liquide présentement inutilisé au bassin Louise, un plan d'eau situé au cœur de Québec, ville touristique, aujourd'hui encore interdit d'usage à la population ? Qu'arriverait-il à tant de villes littorales de France si l'accès à la plage et au bord de mer était interdit aux habitants, visiteurs et touristes ? Une catastrophe touristique. Tel est pourtant le sort des Québécois depuis près de deux siècles, dans leur propre Capitale.

Une vitrine internationale de savoir-faire urbain

Nous proposons ici un concept européen d'usage populaire d'un plan d'eau urbain : après Paris-Plage, Budapest-Plage, Bruxelles-les-Bains ou Toulouse-Plage prendrait place Québec-Plage ! Avec une grande différence à l'avantage de Québec : l'accès réel aux plaisirs de l'eau en ville pour tout le monde, sans distinction de fortune ni de niveau social, sous les murs du Vieux-Québec, site du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un projet innovateur, qui fait pratiquement consensus, aux retombées économiques et sociales considérables – y compris dans le domaine de la santé publique –, très populaire auprès des jeunes et réalisable à temps pour le 400^e anniversaire de la ville en 2008. Québec montrerait qu'elle sait se réinventer en rétablissant des échanges normaux entre ses citoyens et leur fleuve. Enfin, quel meilleur témoignage de réussite du Programme d'assainissement des eaux du Québec et du retour du Saint-Laurent parmi les fleuves les plus sains de la planète !

Appui populaire

Aucun projet actuellement considéré dans le cadre des Fêtes du 400^e de Québec en 2008 ne jouit autant de la faveur populaire comme cette future plage en ville. Nous bénéficions de l'appui formel et agissant d'élus directement concernés aux trois niveaux de gouvernements au Canada (municipal, provincial et fédéral). Tous les comités de citoyens et les associations civiques que nous rejoignons appuient le concept avec enthousiasme : aucun n'a exprimé de réserves. La presse se montre uniformément favorable et le journal Le Soleil nous a accordé son appui éditorial. Nous sommes également satisfaits de jouir de l'appui de contacts internationaux ainsi que des milieux de la Santé publique.



**La plage en ville existe déjà dans le cœur et la volonté des enfants :
ils en seront ses meilleurs architectes.**

Printemps 2004 : une délégation de jeunes à la Mairie



Élèves de l'École Saint-Jean-Baptiste en délégation à la Mairie de Québec pour proposer l'aménagement d'une plage en ville.

Avec eux, Yvon Bussières, conseiller municipal du district de Saint-Sacrement, président de l'Arrondissement de La Cité et Jacques Amyot, une légende de la nage de longue distance en eau libre au Québec, deux fois vainqueur de la Traversée de la Manche et décoré de l'Ordre national du Québec.



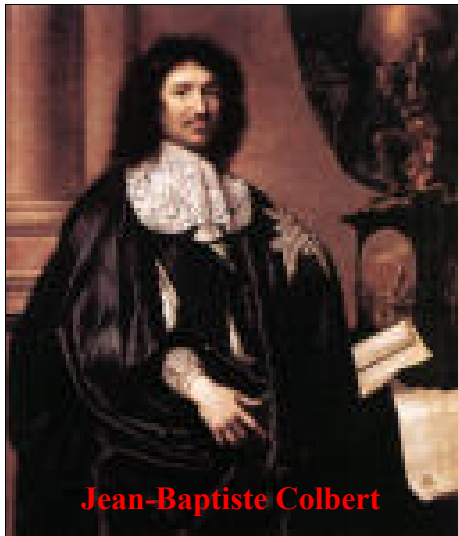
Le 27 juin 2004, de nombreux citoyens ainsi que des élus interviennent pour alerter l'opinion publique au potentiel inexploité du bassin Louise. À droite, **Christiane Gagnon**, députée du comté de Québec au Parlement fédéral, **Yvon Bussières**, conseiller municipal et président de l'Arrondissement de La Cité et **Agnès Maltais**, députée du comté de Taschereau à l'Assemblée nationale du Québec.



Avec l'appui d'élus enthousiastes, des citoyens surmontent un tabou qui remonte à plus de 150 ans. La population reprend enfin possession de ce fleuve qui n'aurait jamais dû cesser de lui être accessible.

La France, durant deux siècles garante de l'accès public au fleuve

Durant plus de deux siècles (1608-1808), ce sont les lois françaises qui sauvegardèrent l'accès et l'usage public du fleuve à Québec. Appliquant l'Ordonnance *De la Marine* (1681) du ministre Jean-Baptiste Colbert – selon laquelle nul ne saurait ériger quoi que ce soit sur le rivage sans permission royale expresse –, les Gouverneurs français maintinrent la ville largement ouverte sur son fleuve, prête à toutes les conquêtes. Ce ne fut que plus tard, au cours du 19^e siècle, sous l'Administration britannique, que tous les accès publics au rivage furent graduellement bloqués, interdits et privatisés malgré les pétitions et suppliques des habitants de la ville.



Jean-Baptiste Colbert

La France, garante de l'accès public au fleuve à Québec

Durant plus de deux siècles (1608-1840), ce sont les lois françaises qui assurèrent l'accès public au fleuve à la population de Québec.

<http://www.gensdebaignade.org/DavidThieryRuddel.pdf>

La France, collaboratrice éventuelle du projet

De nos jours, la France républicaine, à l'instar de l'Ancienne France, garantit à tous ses citoyens un accès égal, public et gratuit aux rivages de la République. Quelle symbolique puissante si cette France d'aujourd'hui – au nom des mêmes principes que naguère – accompagnait les Québécois dans un effort de reconquête des accès et usages publics des rives de Québec!

À l'instar de Paris-Plage, qui fait redécouvrir la Seine aux Parisiens, le projet Québec-Plage peut devenir une réalisation-phare de la reconquête du fleuve à Québec et se conjuguer à d'autres initiatives intéressantes de mise en valeur du littoral : plage de Beauport, régénération de la rivière Saint-Charles, accès au fleuve pour petites embarcations à l'Anse des Mères, etc.

Une fois passées les célébrations du 400^e anniversaire de Québec en 2008, un bassin Louise dont une partie aurait été réaménagée et ouverte à la population constituerait une réalisation populaire et durable à transmettre aux générations futures.

Au nom de tous ceux et celles qui luttent depuis des années pour diffuser ce concept – en particulier au nom des deux cents élèves de l'École Saint-Jean Baptiste qui ont accompli au printemps de l'année 2004 un remarquable travail de sensibilisation populaire –, la Société des Gens de Baignade témoigne de la volonté de plus en plus de gens de voir ce projet d'intérêt public se réaliser un jour.

APPUIS AU PROJET DE

« PLAGES JACQUES AMYOT »

Coopérative des Horticulteurs du Marché du Vieux-Port
Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ)
Comité des citoyennes et citoyens du quartier Saint-Sauveur
Comité populaire Saint-Jean Baptiste (COMPOP)
Agnès Maltais, députée du comté de Taschereau à l'Assemblée nationale
Christiane Gagnon, députée du comté de Québec au Parlement fédéral
Yvon Bussièrès, conseiller et Président de l'arrondissement La Cité
Groupe d'élèves, École Saint-Jean-Baptiste, Québec
Mouvement Rivière Vivante
Groupe d'initiatives et de recherches associées au milieu (GIRAM)
Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL)
Étudiants de 3^e année en Architecture : « Charrette » de septembre 2003
Michel Vézina, Directeur, Bureau régional de la Santé publique (2000)
Pierre Larochelle, architecte, professeur à l'École d'Architecture
Éditorial Journal Le Soleil (2004)
Éditorial Journal Le Carrefour (1999)
Montréal Conseil québécois du Loisir (1999)
Montréal Corporation Saint-Laurent Grands Lacs
Paris Thierry Baudouin & le personnel d'un laboratoire du CNRS
Barcelone M. Joan Alemany Llovera, spécialiste des réaménagements
des fronts de mer urbains

Page suivante : éditorial du journal Le Soleil

ÉDITORIAL**Une plage en ville**

L'événement n'en est presque plus un tellement il fait dorénavant partie des mœurs de la ville. Aux lendemains de la Saint-Jean-Baptiste, depuis 1997, la Société des Gens de Baignade de Québec et ses sympathisants sautent dans les eaux du bassin Louise pour promouvoir l'idée d'y aménager une plage publique. Des rêveurs, diront certains. **Mais des rêveurs qui ont bien raison de s'accrocher à ce projet, malgré l'indifférence généralisée.**

Pensons-y un instant. Est-ce normal que Québec, une ville portuaire, une ville d'eau, n'offre à la population aucun accès à des plages publiques au centre-ville, même si ce prétendu rêve n'a rien d'impossible ? D'autres municipalités dans le monde ont déplacé des montagnes pour développer des plans d'eau dignes de ce nom. **Pourtant, il y a ici un bassin propice à la baignade au cœur de la ville, mais dont l'accès est défendu aux citoyens et aux touristes sous peine d'amende ou d'emprisonnement.** Comme si, à Québec, les gens devaient se contenter de regarder les beaux paysages, sans pouvoir y toucher et en profiter.



Julie Lemieux

Des efforts ont été faits depuis quelques années pour améliorer l'attrait du bassin Louise, qui a été agrémenté d'une piste cyclable et de kiosques. Mais il n'en demeure pas moins qu'on a choisi d'enclaver l'un des plus beaux coins de la ville d'innombrables stationnements au lieu d'en faire un lieu propice aux sports nautiques et à la villégiature. Pourtant, nul besoin d'aller très loin pour constater à quel point une plage au centre-ville constitue un atout de taille pour les citoyens.

Ottawa, Gatineau et Montréal offrent des exemples intéressants à ce chapitre. La qualité de l'eau n'y est pas toujours impeccable, mais les gens qui n'apprécient pas ce genre de baignade peuvent à tout le moins s'étendre sur le sable et profiter de l'été. Dans chacune de ces municipalités, la plage est devenue un lieu de rassemblement et de divertissement qui contribue à la vitalité du centre-ville. **La baie de Beauport jouera évidemment une partie de ce rôle, mais ce site est moins accessible que le bassin Louise. D'ailleurs, l'un n'exclut pas l'autre.** Comme d'autres villes au pays, Québec aurait intérêt à profiter au maximum de tous ses cours d'eau au lieu de simplement se contenter de les admirer.

Julie Lemieux

JLemieux@lesoleil.com